



Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement aux centres d'interprétation du patrimoine, au titre de la politique muséographique du Département.

Rapport n° CP/2016/469

Service gestionnaire :

K450 - Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement aux centres d'interprétation du patrimoine, au titre de 2016.

Un centre d'interprétation du patrimoine (CIP) est un lieu interactif où l'objet peut être manipulé, pour permettre à chaque visiteur de faire sa propre expérience : l'interactivité, l'expérimentation et l'approche sensorielle (via des maquettes, des jeux, etc.) y sont privilégiées.

Politique départementale en faveur des CIP

Le Département soutient cinq CIP répartis sur le territoire : Les Ateliers de la Seigneurie à Andlau, La Villa à Dehlingen, La Maison Rurale de l'Outre-Forêt à Kutzenhausen, le château de Lichtenberg, Point d'orgue à Marmoutier.

Pour bénéficier de ce soutien financier, les CIP doivent respecter certains critères, comme la qualification scientifique et culturelle de l'équipe, une politique d'accueil et de communication ciblée, le développement de partenariats, la diversité des publics visés (notamment les personnes en situation de handicap).

Le dispositif actuel prévoit qu'un soutien départemental est possible pour les CIP, à hauteur de 40 000 € maximum par an. Le Département peut contribuer à hauteur de 50 % de dépenses subventionnables (frais de personnel pour la médiation et la programmation culturelle limités à 50%, actions et outils pédagogiques, publications, programmation culturelle définie selon sa thématique et son projet culturel et scientifique, formation, frais de communication pour le lancement de l'activité du CIP, études des publics).

La poursuite de cette politique en faveur du patrimoine est possible d'après l'article L 1111-4 du CGCT.

Présentation des CIP

La Villa

La Communauté de Communes d'Alsace Bossue a construit un CIP sur le thème de l'archéologie et de la vie quotidienne dans une campagne gallo-romaine. Cet équipement a été inauguré le 20 septembre 2014. En 2015, le CIP a accueilli 2 164 visiteurs, principalement des individuels, dont 734 entrées gratuites.

Les Ateliers de la Seigneurie

Les Ateliers de la Seigneurie proposent une découverte active du patrimoine bâti, du patrimoine religieux, de la viticulture et des richesses spécifiques du Pays de Barr et du Bernstein, sous l'angle des métiers d'art et artisanaux. Le site a ouvert le 19 octobre 2013. En 2015, il a accueilli 10 944 visiteurs (dont 2 789 entrées gratuites), soit une augmentation de 26 % de la fréquentation par rapport à 2014.

Château de Lichtenberg

Le château de Lichtenberg a été labellisé CIP sur le thème "patrimoine et création artistique". Le château a accueilli, en 2015, 22 415 visiteurs dont 6 403 entrées gratuites.

La Maison Rurale de l'Outre-Forêt (MROF)

La Maison Rurale de l'Outre-Forêt a été labellisée CIP, sur le thème des arts et traditions populaires. Cette structure est animée par l'Association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt (AMROF) et gérée par la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn. De juillet 2014 à août 2015, l'équipement a fermé pour des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité, et a rouvert le 4 septembre 2015. 8 570 visiteurs ont été toutefois accueillis (dont 1 760 entrées gratuites), en 2015, sur une dizaine d'animations hors les murs et pendant le festival autour du point de croix.

Point d'orgue à Marmoutier

Ce nouvel équipement s'inscrit dans la continuité du Centre Européen de l'Orgue. Il fera découvrir, de manière interactive, cet instrument, son histoire, son fonctionnement, les métiers qui l'entourent, ainsi que la richesse unique de ce patrimoine en Alsace.

Ce projet a bénéficié d'un soutien financier du Département, pour l'investissement, de 620 748 €. Une nouvelle équipe est en place depuis septembre 2015. En effet, le projet nécessite des améliorations pour faciliter la circulation des visiteurs, la compréhension des espaces et rendre cet équipement accessible au plus grand nombre. Ces compléments seront livrés progressivement d'octobre à la fin de l'année 2016. L'équipement ouvrira partiellement et ponctuellement dès l'automne 2016 (journées du patrimoine, automnales du patrimoine coordonnées par le Département du Bas-Rhin, Noël), et ouvrira en totalité en mars 2017.

Propositions de décisions d'attribution de subventions de fonctionnement pour 2016

Pour l'année 2016, en lien avec les priorités départementales, les projets qui pourraient faire l'objet d'un soutien du Département du Bas-Rhin sont détaillés dans les annexes ci-jointes.

Ainsi, il est proposé de décider d'attribuer :

- une subvention de 25 257 € à la Communauté de Communes d'Alsace Bossue (CIP La Villa). Pour mémoire, en 2015, celle-ci était de 30 125 €.
- une subvention de 26 102 € à la Communauté de Communes de Barr Bernstein (CIP Les Ateliers de la Seigneurie). Pour mémoire, en 2015, celle-ci était de 40 000 €.
- une subvention de 24 862 € à la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre (CIP château de Lichtenberg). Pour mémoire, en 2015, celle-ci était de 32 916 €.
- une subvention de 11 972 € à la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn (CIP MROF). Pour mémoire, en 2015, celle-ci était de 4 060 €.
- une subvention de 9 527 € à l'association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt (CIP MROF). Pour mémoire, en 2015, celle-ci était de 11 450 €.

- une subvention de 6 220 € à la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau (CIP Point d'orgue). Il s'agit de la première demande de subvention de fonctionnement pour ce CIP.

Ces propositions ont été soumises pour avis à la commission thématique et aux commissions territoriales concernées.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22669	65-65734-314	98 473,00 €	94 413,00 €	94 413,00 €
42009	65-6574-314	9 527,00 €	9 527,00 €	9 527,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- une subvention de 25 257 € à la Communauté de Communes d'Alsace Bossue pour le programme d'actions 2016 de La Villa sur les projets indiqués en annexe 1; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- une subvention de 26 102 € à la Communauté de Communes de Barr Bernstein pour le programme d'actions 2016 des Ateliers de la Seigneurie sur les projets indiqués en annexe 2; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- une subvention de 24 862 € à la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre pour le programme d'actions 2016 du château de Lichtenberg sur les projets indiqués en annexe 3; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- une subvention de 11 972 € à la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn pour le programme d'actions 2016 de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt sur les projets indiqués en annexe 4; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- une subvention de 9 527 € à l'association des Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt pour le programme d'actions 2016 de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt sur les projets indiqués en annexe 4; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le trésorier attestant de la réalisation

des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

- une subvention de 6 220 € à la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau pour la préparation de l'ouverture de Point d'orgue sur les projets indiqués en annexe 5; le versement de cette somme interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable du Trésor attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que d'un bilan financier et d'un rapport d'activité.

Strasbourg, le 22/09/16

Le Président,



Frédéric BIERRY